



A l'attention des associations régionales

APPEL A COTISATION **POUR L'ANNEE 2019**

Nous vous rappelons que, lors de l'Assemblée Générale de juin 2012, il a été adopté à l'unanimité la nouvelle répartition des cotisations. Ces dernières cotisations ont été pensées pour permettre à toutes les associations d'adhérer à France ESF. Cependant, si votre association n'est pas en capacité financière d'adhérer, contactez-nous.

La répartition est la suivante :

Pour les associations dont le nombre d'adhérents en 2018 est compris entre 0 et 39, le montant s'élève à 10 € par adhérent.

Pour les associations dont le nombre d'adhérents en 2018 est compris entre 40 et 59, le montant s'élève à 9 € par adhérent.

Pour les associations dont le nombre d'adhérents en 2018 est compris entre 60 et 100, le montant s'élève à 8 € par adhérent.

Pour les membres associés, l'adhésion est de 155 €.

ASSOCIATION REGIONALE :

Nombre d'adhérents : x Montant de la cotisation : € = TOTAL €

MEMBRE ASSOCIE :

Avec nos remerciements.

Laurie GODFROY, trésorière